

La Réussite éducative : un an après sa mise en œuvre ...

Présenté en juin 2004, le plan de cohésion sociale (structuré selon trois piliers : l'emploi et l'activité, l'accès au logement, l'égalité des chances) consacre deux de ces programmes (programmes 15 et 16 désormais fusionnés sous l'appellation programme de Réussite éducative : PRE) aux enfants et adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur développement harmonieux.

Ce dispositif a été mis en place par la **loi de cohésion sociale** du **18 janvier 2005** et appliqué dès la rentrée 2005.

Ainsi l'objectif du programme de Réussite éducative est d'accompagner depuis l'école maternelle et jusqu'au terme de leur scolarité (de 2 ans à 16 ans) des enfants et des adolescents qui présentent des signes de fragilité ou d'échec, hors du temps scolaire sur le plan social, culturel voire sanitaire et de soutenir la famille dans son rôle éducatif.

A la différence des dispositifs généraux d'accompagnement des enfants en difficulté (tel que les CLAS : Contrat d'accompagnement à la scolarité par exemple) le programme de Réussite éducative propose une approche individuelle des problèmes de ces jeunes avec des interventions inscrites dans la durée.

Le projet de Réussite éducative n'est ni un projet scolaire, ni un CEL (Contrat éducatif local), ni un CLAS mais un programme d'actions spécifiquement dédiées aux enfants et adolescents les plus fragilisés et à leur famille vivant sur les territoires ZUS (zone urbaine sensible) ou scolarisés en ZEP ou REP.

Les liens Internet :

[Dossier de candidature - février 2005](#)

[Dossier de candidature - février 2005](#)

[Note de cadrage - avril 2005](#)

[Donner toutes chances à chaque enfant - avril 2005](#)

[Circulaire 2005](#)

[Dossier de presse - 25 août 2005](#)

La Réussite éducative en chiffres :

D'ici à 2009, 1 469 millions d'euros seront consacrés à la Réussite éducative pour les trois volets du programme :

➤ **Les équipes locales de Réussite éducative :**

Dès la rentrée 2005, 185 communes sont engagées dans la mise en œuvre de ce dispositif.

Plus de 200 équipes pluridisciplinaires de soutien sont mises en place, prenant en charge près de 60 000 enfants et adolescents.

Les projets labellisés au 20 septembre 2006 sont au nombre de 327 dont 176 pour l'année 2006.

Entre 2005 et 2006 ce sont près de 367 projets de Réussite éducative représentant 450 équipes pluridisciplinaires de Réussite éducative (ERE) qui auront été examinés par la commission DIV- DGESCO dont 203 en 2006.

Cela représente près de 80 000 enfants et adolescents.

➤ **Les internats de Réussite éducative**

Ce programme vise à permettre à des jeunes connaissant des difficultés familiales et environnementales compromettant leurs chances de réussite de développer dans le cadre d'établissements existants ou de nouveaux établissements des projets éducatifs, sportifs et culturels hors temps scolaire.

Cinq projets d'internats de Réussite éducative fonctionnent à la rentrée 2005 dans 5 régions différentes.

21 internats de Réussite éducative sont labellisés à ce jour dont 11 labellisés en 2006 ; 4 projets sont en cours de labellisation.

Cela représente environ 300 élèves essentiellement des collégiens puisque seul un établissement accueille des primaires.

- **Le partenariat avec les Grandes Ecoles et Universités** pour favoriser l'accès à l'enseignement supérieur des lycéens issus de quartiers en difficultés.

Ce programme a pour but d'encourager l'accès aux études supérieures des jeunes lycéens issus de zones d'éducation prioritaire, grâce à un accompagnement spécifique sous forme de tutorat.

En 2005 2 grandes écoles : l'ESSEC et Polytechnique.

Aujourd'hui plus de 30 Grandes Ecoles et Universités participent à ce projet (5 nouvelles écoles labellisées avant fin 2006 et 25 autres début 2007)

Pour la rentrée scolaire 2006, plus de 850 lycéens sont concernés par le tutorat (185 étaient suivis au cours de l'année scolaire 2005/2006)

2600 lycéens devraient être concernés en 2007 et 3900 en 2008.

Quelles sont les caractéristiques d'une équipe de Réussite éducative ?

- ❖ **Une action centrée sur les enfants et adolescents en difficulté** et leurs familles : il s'agit d'un suivi individualisé et personnalisé qui fera suite à une phase de « repérage » qui déterminera les enfants pouvant bénéficier du programme ainsi que les difficultés qu'ils rencontrent. Les actions peuvent relever de l'accompagnement scolaire (en lien avec les équipes éducatives), de la prise en charge de problèmes de santé, mais également à favoriser l'épanouissement personnel de l'enfant et l'apprentissage des règles de vie en commun par le biais de l'éducation culturelle ou sportive. Un soutien direct aux parents peut être proposé afin de les aider ou les soutenir dans la parentalité.
- ❖ **Des équipes pluridisciplinaires oeuvrant en partenariat** avec des professionnels de différentes spécialités : enseignants, éducateurs, animateurs, travailleurs sociaux, psychologues, pédopsychiatres, intervenants

sportifs et culturels ...Le partenariat est construit et entretenu par le coordinateur de la Réussite éducative du territoire. Chaque enfant est suivi par un référent de parcours. La nécessité absolue et indéniable de garder confidentielles les informations échangées entre les partenaires du réseau conduisent les acteurs locaux à élaborer des **chartes de confidentialité** qui fixent les modalités de partage. Ces dispositions n'excluent pas que les informations non nominatives soient utilisées pour l'évaluation du programme.

- ❖ **Un large partenariat** : prendre l'enfant dans sa globalité et ainsi prendre en compte l'ensemble de ses difficultés implique que les associations locales et les institutions concernées en matière sociale, sanitaire, culturelle, sportive et scolaire participent au pilotage du projet.
- ❖ **La mise en œuvre du projet doit être portée par une structure juridique** telle que la caisse des écoles, un groupement d'intérêt public (GIP), un centre communal d'action sociale (CCAS), un établissement scolaire public (EPL) qui est chargée du pilotage et de la gestion de ce programme.

Les structures juridiques porteuses des PRE labellisés à ce jour sont :

- La caisse des écoles à 45%
- Un CCAS à 35%
- Un GIP à 15%
- Un EPLE à 4,9%
- Une régie personnalisée à 0,1%

Concernant les Internats de Réussite éducative, ils sont portés :

- A 95% par un EPLE
- A 2,5% par la caisse des écoles
- Et à 2,5% par un CCAS.

Un an après sa mise en œuvre ...qu'en est-il de la Réussite éducative ?

Un an après, la DIV (délégation interministérielle à la ville) a fait évaluer la mise en œuvre du programme par le biais de 6 cabinets de consultants qui ont audité 80 sites (dont 9 internats)

Les premiers constats sont :

- Concernant le partenariat élargi :

La Réussite éducative reposant sur un partenariat entre l'état, la commune, le conseil général, la caisse d'allocations familiales, les professionnels de la petite enfance et de l'adolescence (enseignants, éducateurs, animateurs, travailleurs sociaux, psychologues ...) et les associations, dans le cas où il existait déjà un partenariat élargi (dans le cadre de la veille éducative par exemple), la mise en place du programme de Réussite éducative a été facilité car l'habitude de travailler ensemble était déjà prise.

- Concernant le diagnostic des besoins :

Certains sites ont établi un diagnostic spécifique pour la Réussite éducative mais la majorité ont utilisé des bilans déjà rédigés dans le cadre d'un dispositif déjà en place (CEL, REP, Contrat de ville ...).

Dans ce cas le projet semble moins avancé car aucune action nouvelle n'est mise en place.

- Concernant les champs d'actions :

La Réussite éducative présente 4 champs d'actions :

- l'accompagnement scolaire
- le socio-éducatif
- l'aide à la parentalité
- le médico-social

Si les sites privilégient les actions collectives et n'ont pas encore individualisé les parcours, le socio-éducatif est prépondérant.

Quand l'institution scolaire occupe une place importante dans le dispositif, les projets ont une orientation scolaire prépondérante.

Quand les projets insistent sur l'individualisation des parcours, c'est le médico-social et le psychologique qui prédominent.

- Concernant le « repérage » des enfants :

Les acteurs de l'éducation nationale (enseignants, CPE, médecin scolaire, assistantes sociales, RASED ...) sont majoritairement « les partenaires privilégiés pour repérer les signes de fragilité des enfants ».

- Concernant la place des parents :

Les parents occupent une double place en tant que partenaires (la prise en charge par l'ERE ne peut être faite que s'ils adhèrent au projet) mais également destinataires d'actions et d'aides.

- Concernant le coordonnateur du PRE :

Dans la moitié des sites, il s'agit de techniciens municipaux ou du personnel de l'éducation nationale, dans l'autre il s'agit de travailleurs sociaux ou d'animateurs socioculturels.

- Concernant la charte de confidentialité :

C'est l'une des premières étapes de la mise en œuvre des programmes de RE.

Les actualités de 2006

- Le 29 juin 2006 ont eu lieu **les premières rencontres nationales de la Réussite éducative.**
- En automne 2006, la Bretagne propose **une formation pour les coordonnateurs des PRE.**
- Le 24 novembre 2006 a eu lieu, à Courcouronnes, **la rencontre des coordonnateurs de veille et de Réussite éducative.**

Les liens Internet :

[La lettre de la DIV - SPECIAL REUSSITE EDUCATIVE - juin 2006](#)

[Synthèse des rencontres nationales de la réussite éducative](#)

[Rapport sur le programme réussite éducative : mise en place et perspective](#)

[Conférence de Dominique Glasman](#)

Formations en Bretagne : <http://www.irts-bretagne.fr/>

Rencontre du 24 novembre 2006 : <http://www.prisme-asso.org/> puis agenda prismé : colloques, forums

Lu aussi sur le site de la DIV : www.ville.gouv.fr

- Le rapport 2006 de l'observatoire des zones urbaines sensibles.
- Les CUCS : Contrats urbains de cohésion sociale qui succèdent le premier janvier 2007 aux contrats de ville.